



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 14 décembre 2017**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Frédéric Thiémard (pour la partie côté salle de sport – 26 personnes)
M. Pierre-Alain Tercier (pour la partie côté fenêtres – 33 personnes)
Présents : 7 Conseillers communaux
59 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 60 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 6 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2017
 2. Budget de fonctionnement 2018 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2018 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation des routes et trottoirs Fr. 200'000.-
 - Achat d'une pompe à traiter – multifonctions Fr. 30'000.-
 - Achat d'une lame à neige Fr. 13'500.-
 - Conduite d'eau et défense incendie Fr. 112'000.-
 - Suppression du réservoir d'eau de Champ-Traversey, Le Bry Fr. 30'000.-
 - Remplacement des conduites d'eau potable
Quartier Malamoillie, Secteur Gumefens Fr. 108'000.-
Quartier Villarvassaux, Secteur Gumefens Fr. 400'000.-
 - Mise à jour et actualisation du système informatique de l'administration Fr. 35'000.-
 - Epuration – mise en séparatif
Quartier Le Pavillon, Secteur Avry-devant-Pont Fr. 165'000.-
Quartier Vers la Maison, Secteur Avry-devant-Pont Fr. 185'000.-
 - Edilité Le Bry – création d'une place de lavage Fr. 50'000.-
 - Déchetterie Le Bry – remplacement de la clôture Fr. 18'000.-
 - Ordures ménagères – création d'un point de collecte à Gumefens Fr. 20'000.-
 - Assainissement de l'éclairage public - 2^{ème} étape Fr. 100'000.-
 - Gîte d'Avry-devant-Pont – rénovation et réhabilitation Fr. 150'000.-
 4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2018
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 24 novembre 2017, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 6 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Frédéric Thiémard** pour la partie « côté salle de sport » et de **M. Pierre-Alain Tercier** pour la partie « côté fenêtres » et la table du Conseil.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour, avec quinze dépenses qui devront être passées et votées. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2017

M. le Président rappelle qu'il n'est jamais lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet, il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 mai 2017 est accepté à l'unanimité

Point 2

Budget de fonctionnement 2018 et rapport de la Commission financière

M. le Président rappelle que le budget de fonctionnement sera présenté, puis le budget d'investissement. Ensuite, on reprendra chacun des postes énumérés dans le tractanda pour des décisions spéciales et ce n'est qu'à la fin que l'on approuvera globalement les deux budgets.

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, Conseiller communal responsable des finances pour la lecture des postes du budget de fonctionnement 2018.

Le budget est affiché à l'écran et M. Grivel explique qu'étant donné qu'il a été publié dans le journal communal ainsi que les commentaires en page 11, il passera uniquement les résultats par chapitre pour éviter de trop prolonger.

Le total des charges pour le budget de fonctionnement s'élève à CHF 7'990'198.42 et le total des revenus pour CHF 7'856'155.00. Le budget 2018 se solde par un déficit de **CHF 134'043.42**, ce qui correspond environ à 1.92 % par rapport au revenu. M. Grivel demande s'il y a des questions par rapport au budget de fonctionnement. Comme il n'y en a pas, il passe la parole à la Commission financière, représentée par **M. Jean-Claude Wyss**.

M. Wyss transmet le rapport de la Commission financière à la suite des diverses séances avec le Conseil communal. Le budget de fonctionnement a été établi sur des bases prudentes, en tenant compte d'aucune modification du taux d'impôt. Le budget 2018 représente une augmentation de 17.3 % par rapport à 2017 et une augmentation quasi identique qu'en 2016. A noter que les recettes fiscales budgétées sont en augmentation de CHF 258'000.00 par rapport à 2017 et que les participations et subventions diverses sont en diminution de plus de CHF 75'000.00. Quant aux charges et amortissements compris, on est près des 8 millions, soit une augmentation de CHF 240'000.00, toujours par rapport à 2017. Les charges incompressibles sont de CHF 3'740.000.00, soit le 46.8 % du budget communal. Il est à préciser que même si le futur sera de plus en plus difficile à gérer, les indicateurs financiers des deux derniers exercices nous donnent une diminution de l'endettement net par habitant de CHF 187.53 alors que la moyenne des communes fribourgeoises a augmenté de CHF 145.00. Sur la demande de la Commission financière, le Conseil communal et l'administration ont établi un plan financier de fonctionnement détaillé pour les 5 prochains exercices avec un scénario de base, un pessimiste et un optimiste. Selon les documents et détails reçus et les tolérances que l'Etat fixe, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté.

M. le Président remercie M. Wyss et confirme qu'effectivement le Conseil communal a vu la Commission financière pour mettre au point le budget avant de le finaliser.

Point 3

Investissements 2018 et rapport de la Commission financière

M. le Président redonne la parole à **M. Michel Grivel** pour la lecture du budget d'investissement 2018 qui est affiché à l'écran. M. Grivel informe que les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront votés ce soir, il ne va pas les lire puisqu'ils seront passés en revue plus tard. La lecture du budget d'investissement se fera seulement au niveau des reports.

M. le Président donne à nouveau la parole à la Commission financière pour une prise de position globale sur les investissements. **M. Jean-Claude Wyss** dit qu'il est à préciser que le Conseil communal doit assumer la responsabilité des projets présentés. Le rôle de la Commission financière est d'analyser l'impact de ces projets sur les finances communales et d'examiner le but des dépenses ainsi que le plan de financement. Pour 2018, les investissements bruts vont s'élever à CHF 2'209'500.00, auxquels il faut soustraire des encaissements de taxes et des subventions pour CHF 160'000.00, ce qui représente une somme nette de CHF 2'049'500.00. Dans ce montant il y a des reports d'investissement au 31 décembre 2017 pour CHF 473'000.00, ce qui va porter les investissements 2018 à CHF 1'576.500.00. Pour une partie il faudra faire un nouvel emprunt bancaire. M. Wyss relève un point particulier des projets, même si le montant n'est pas grand, afin de pouvoir optimiser le travail de l'administration, il est important que le système informatique soit mis à jour car obsolète. Selon le dernier calcul du Service des communes, la Commune dispose de la capacité d'investissement pouvant englober ces dépenses. La Commission financière donne un préavis positif en globalité pour les investissements présentés et recommande à l'assemblée d'approuver l'enveloppe totale.

M. le Président remercie M. Wyss. La planification financière pour les années 2018 à 2023 est affichée à l'écran et il informe qu'en 2019 le montant prévu pour la « route cantonale - accès au lac » devra être réaffiné, car actuellement à l'étude. On va tenter de demander une participation à l'ARG, laquelle aide les communes notamment dans le tourisme. Elle a surtout aidé pour les canons à neige et maintenant elle souhaite développer les activités sur le lac, c'est aussi un besoin d'avoir un accès correct pour accéder au lac. Il demande s'il y a des questions sur cette planification financière. Comme ce n'est pas le cas on va passer aux investissements. Etant donné qu'il y en a quinze, il demande d'être assez succinct en cas de question.

- Rénovation des routes et trottoirs CHF 200'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud prend la parole. La réfection de la route de Russille a été plusieurs fois reportée. Elle va de la HAP jusqu'à la chapelle. Les photos montrent l'état de la route, elle est craquelée et morcelée. Actuellement les travaux dans le secteur sont terminés. Il cite les travaux prévus, soit le fraisage et le dégrapage du revêtement bitumeux, la reprise des canalisations du secteur cimetière et quartier des Chênes, stabilisation de l'accotement, stabilisation et compactage du coffre, selon les sondages que feront les ingénieurs pour voir s'il faudra refaire le coffre ou juste le stabiliser et le compacter, puis pose d'une couche de revêtement bitumeux. Il demande s'il y a des questions.

M. Jean-Pierre Bapst demande si les billons de bois et le gravier pour le chemin piétons seront remplacés par un trottoir. M. Reynaud répond que le sentier est aménagé sur des terrains privés, qu'on a fait des conventions avec les propriétaires. Un trottoir n'est donc pas certain mais une amélioration sera faite quand même, à voir quelle solution on va trouver pour remplacer les billons.

M. Ivano Giancola demande si la route est en séparatif. M. Reynaud répond que oui.

M. Bernard Morard dit que le gendarme couché est presque un gendarme debout et il trouve qu'il est trop violent. M. Reynaud répond qu'il a été fait conformément aux plans, à voir si une amélioration pourra être faite en même temps que la route, mais au moins il fait ralentir.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la rénovation des routes et trottoirs pour un montant de CHF 200'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Achat d'une pompe à traiter – multifonctions CHF 30'000.00

M. le Président explique que c'est une pompe qui fonctionne comme un karcher à haute pression et à eau chaude pour traiter les mauvaises herbes, vu l'interdiction d'utiliser du glyphosate. Les cantonniers peuvent pourtant encore l'utiliser mais plus les communes. On a fait des essais avec deux machines différentes, cette solution est la dernière qui a fait ses preuves cette année et on vous propose de l'acheter. A savoir qu'on peut la déplacer et l'utiliser comme karcher pour nettoyer les abris de bus, trottoirs ou autre chose.

M. Chris Gabriel demande qu'elle est la durée de vie de cette machine. M. Reynaud explique que c'est une pompe avec un moteur diesel qui produit de l'électricité plus un petit moteur électrique pour la pompe. Sa durée de vie peut être de 10 ans ou même d'avantage. A savoir qu'on loue la pompe depuis environ deux ans et que la location coûte entre 5 et 6'000 francs par année. Donc en 5 ans on a pratiquement couvert les frais d'achat. La remorque pour la mettre dessus est comprise dans le prix ainsi qu'un dispositif de traitement à fixer au tracteur. La pompe a un réservoir de 1'000 litres.

M. Jacques Limat demande si on n'emploiera plus de produits chimiques. M. Reynaud répond que non, c'est seulement de la vapeur d'eau. Il faut l'utiliser trois fois par année pour avoir un bon résultat au niveau des repousses.

M. Pierre-Alain Tercier demande si elle va être louée à d'autres communes. M. le Président répond que cela a été envisagé, bien qu'à Sorens un conseiller communal met la machine de son entreprise à disposition. C'est un point qui a déjà été discuté en séance des Syndics et la location d'une telle machine ou autre, par exemple aussi pour planter les piquets à neige, n'est pas exclue. M. Tercier dit que si on fait un investissement de CHF 30'000.00 sur 10 ans, est-ce qu'on ne devrait pas continuer de la louer régulièrement pour avoir toujours une machine qui est à la pointe, est-ce que cet investissement est vraiment nécessaire alors que dans 5 ans il y aura peut-être une autre machine. M. Reynaud répond qu'en 5 ans de location on aura dépensé les CHF 30'000.00 de l'achat.

M. le Président rappelle que dans les CHF 30'000.00, il y a le pack complet, soit la pompe, la remorque et le moyen de fixation au tracteur.

M. Marcel Schmutz demande si ça ne serait pas plus facile de l'acheter en commun avec les autres communes, il veut savoir combien ça consomme de mazout et comment ça pollue. M. Reynaud demande à notre employé communal, M. Alexandre Mathys qui répond que cela consomme environ 25 litres de diesel par jour. M. Reynaud trouve cette consommation correcte et dit qu'avec un achat en commun elle n'est à personne ; il n'y a pas de contrôle, ni de réel responsable et on ne sait jamais où elle est stationnée.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent l'achat de la pompe à traiter pour un montant de CHF 30'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 4 abstentions

- Achat d'une lame à neige CHF 13'500.00

M. le Président explique que c'est la lame à neige qui correspond au secteur d'Avry-devant-Pont. Pour le déneigement, toutes les machines (saleuses et lames) sont la propriété de la Commune et les agriculteurs sont rémunérés pour leur travail et pour l'utilisation de leurs propres tracteurs. Pour le secteur d'Avry, comme personne n'a été intéressé lors de la mise au concours du poste, la Commune a décidé de louer un tracteur pour l'hiver avec un nombre d'heures forfaitaires. A savoir qu'on ne peut pas louer la lame à neige, sinon on aurait loué les deux choses ensemble. Le garagiste ne loue pas les lames car il y a trop de risque de casse, c'est pour cela que la lame doit être à la charge de la Commune.

M. Marcel Schmutz demande le prix de l'heure avec la lame comprise. M. le Président répond qu'on ne peut pas louer la lame avec le tracteur. De plus on a un forfait d'heures pour le tracteur qui est conduit par les employés de l'édilité. M. Schmutz dit que si le coût du tracteur est de CHF 35.00/hre, peut-être que pour la lame cela ne représenterait que CHF 5.00 de plus à l'heure. M. le Président répète qu'on ne pas louer la lame à neige.

M. Jean-Louis Fragnière demande si la lame peut se mettre en triangle. M. Reynaud répond que non. **M. René Bifrare** intervient et dit que dans notre région ce n'est pas recommandé, c'est plutôt utilisé pour les gros engins et en plus ça fracasse les bordures et les gendarmes couchés. M. Reynaud dit que la nouvelle lame à neige est autrichienne et équipée de couteaux qui sont dans une nouvelle matière mais plus en acier, cela abîme moins les routes, s'use beaucoup moins vite et fait moins de bruit.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent l'achat d'une lame à neige pour un montant de CHF 13'500.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

- Conduite d'eau et défense incendie CHF 112'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud prend la parole et explique qu'il s'agit de travaux à la route du Gibloux et du Féty à Guméfens, selon affichage à l'écran. Les devis ont été faits par un bureau d'ingénieurs, les offres détaillées seront établies lors des appels d'offres. Il y a un manque de couverture d'hydrantes pour la défense incendie dans ce secteur. La conduite actuelle est privée, en 1"1/4, et qu'il y a un immeuble en construction. Dans le futur, la conduite d'eau de 180 m de long sera de 165 mm avec la défense incendie pour 13 bâtiments. Cette conduite sera posée dans la route. Elle éviterait d'avoir le bras mort existant, car à l'avenir tous les bras morts seront supprimés, ceux de plus de 5 m n'étant plus admis. Sur le plan, M. Reynaud montre les parcelles qui restent à bâtir dans ce secteur. L'idée est de remplacer l'ensemble des conduites individuelles et privées.

M. Reynaud poursuit directement avec la présentation du sujet suivant.

- Suppression du réservoir d'eau de Champ-Traversey, Le Bry CHF 30'000.-

M. Jean-Jacques Reynaud explique où se situe le réservoir sur la route du Villars d'Avry à Le Bry. Ce réservoir à une capacité de 2 x 50 m³ et va être supprimé car il n'est plus en conformité. Une inspection avait eu lieu il y a 3 ans avec l'ordre de le mettre aux normes, mais les coûts sont disproportionnés par rapport à la taille du réservoir. Il n'y a aucune source qui alimente ce réservoir, il est alimenté par le réservoir de Surpin à Avry-devant-Pont, lequel a 13 ans et est dimensionné pour couvrir les besoins actuels et futurs. Dans les travaux exigés il aurait fallu entre autres bétonner les cuves, construire des portes étanches, procéder à la réfection complète de l'intérieur des cuves, changer le système de ventilation et construire un dépotoir-siphon pour vidange. Ces travaux n'ont pas été chiffrés exactement mais auraient coûté dans les CHF 150'000.00.

Les travaux prévus pour supprimer le réservoir sont la reprise de la conduite depuis l'arrivée de Surpin avec une vanne et la pose d'un réducteur de pression. Le bâtiment reste tel quel mais les cuves seront vides. Au niveau incendie, on est aussi assuré par l'eau de Surpin. Etant donné qu'il y a aussi une liaison depuis le réservoir des Marches, Le Bry peut être ravitaillé des deux côtés.

M. le Président reprend la parole et demande s'il y a des questions sur la conduite d'eau et défense incendie. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent cet investissement pour un montant de CHF 112'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. le Président demande à présent si pour la suppression du réservoir de Champ-Traversey il y a des questions.

Mme Ludmila Muschiatti demande ce qu'on va faire avec le bâtiment. M. Reynaud répond que le bâtiment fait toujours partie du réseau d'eau, il reste un bâtiment de commande dans la gestion du réseau, car il est équipé d'une vanne, d'un réducteur de pression et d'un relais commande relié avec la chambre au virage des Marches. Le bâtiment est en bon état.

M. Louis Gremaud demande si ce n'est pas possible de laisser de l'eau en réserve en cas de sécheresse par exemple. M. Reynaud répond que non car elle resterait stagnante.

M. Séverin Haymoz demande si on a des plans précis du réseau d'eau et si les conduites sont inscrites au Registre foncier. Il ajoute que pour Le Bry l'année passée on a dû payer pour déplacer des conduites. M. Reynaud dit que beaucoup de conduites ne sont pas inscrites au Registre foncier car à une époque les gens laissaient passer des conduites à bien plaisir sur leur terrain. A présent toutes les nouvelles conduites sont mises à l'enquête et inscrites au Registre foncier. Pour les plans, on relève actuellement les conduites dans le terrain et c'est pratiquement terminé. Le bureau d'ingénieur est en train de les établir. M. Haymoz demande si c'est la même chose pour le raccordement à la STEP. M. le Président répond que l'on sort du sujet et que si nécessaire il faudra en parler lorsque l'on traitera le sujet de l'épuration.

M. le Président en revient à la prise de décision sur cet investissement et demande aux personnes qui acceptent la suppression du réservoir d'eau de Champ-Traversey à Le Bry pour un montant de CHF 30'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Remplacement des conduites d'eau potable

Quartier Malamoillie, Secteur Gumefens CHF 108'000.00

Quartier Villarvassaux, Secteur Gumefens CHF 400'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud expose que depuis 2015, il y a eu 5 interventions pour des fuites sur le réseau de Villarvassaux et 2 interventions en 2016 pour le quartier de Malamoillie. Les conduites de Villarvassaux sont en fonte de la fin des années 70. Leur tracé avait été fait avant la construction des villas et des aménagements dans le terrain. La profondeur varie entre 1.20 et 3 m. Il y a plusieurs services superposés dans la même fouille, ce qui n'est pas évident. La fonte ductile produite à cette époque était de mauvaise qualité et vieillissait prématurément. Du coup maintenant les coûts de réparation sont au frais du contribuable et le montant dépend du type d'aménagement privé à casser et à refaire. A l'écran, on peut voir des photos d'un remplacement de conduite à env. 3 m de profondeur et des photos de diverses fuites à Villarvassaux. On voit aussi que les conduites sont complètement corrodées et que des trous se forment. L'objectif est de travailler en 3 étapes sur le quartier de Villarvassaux, d'abord partir du haut du quartier avec 450 m de conduites et reprendre toutes les installations privées. L'année suivante portera sur un autre secteur de 380 m, plus bas vers le lac. La troisième étape sera de 160 m, mais à voir si cela n'a pas déjà été refait en même temps que les eaux usées il y a une dizaine ou quinzaine d'années. Actuellement ce sont des conduites de 100 mm et celles de 165 mm seront posées pour la défense incendie. A voir si des subventions ECAB seront allouées, ce qui n'est pas sûr pour Villarvassaux car l'ECAB subventionne le remplacement des conduites de plus de 50 ans (40 ans dans le cas d'espèce).

Est affichée la situation actuelle puis future pour Malamoillie, M. Reynaud montre où il y a eu des fuites et où seront refaites les conduites.

M. le Président complète l'explication en disant qu'il y a passablement de travaux de réfection et qu'on doit malheureusement utiliser la manne communale que pour des réparations. Il est clair qu'on ne va pas enlever les conduites défectueuses, on va les laisser enfouies et en créer des nouvelles en refaisant des branchements privés. Il demande s'il y a des questions pour Villarvassaux.

Mme Karine Rusterholz parle de la réfection prévue sur la partie du bas depuis la ferme et dit que tout ce tronçon a été refait l'année dernière. Le comité du quartier avait fait une demande à la Commune pour savoir si des travaux étaient prévus avant d'entreprendre la réfection, la réponse avait été non. Cette réfection avait été prévue puisque de ce côté il n'y avait plus de construction donc plus de passages de camions. A présent s'il y a des travaux pour les conduites, les camions vont repasser par l'autre côté et elle demande si on a une garantie que l'état restera impeccable sur un revêtement tout neuf. M. Reynaud dit que lors de la demande, la réponse avait été négative car il n'y avait pas encore eu tous ces problèmes de fuites. Les conduites auraient dû durer encore au moins 30 ans. Pour les nouveaux travaux on va essayer de suivre le bord, sans démonter toute la route. Les travaux seront prévus plutôt à fin août et rien ne sera fait sans avoir avisé la corporation, on contactera aussi Swisscom et le Groupe E pour savoir s'ils ont aussi un intérêt.

M. René Bifrare demande si la nouvelle conduite sera en fonte ou plastique comme au Bry. M. Reynaud répond qu'on va poser du PE et dit qu'au Bry c'est en partie du PVC.

M. Jean-Luc Husser parle de la durée des conduites, comme elles auraient dû durer 30 ans de plus il demande s'il n'y a pas des garanties pour du travail de « m... » et si on n'a pas un avocat dans la commune. M. Reynaud répond que la garantie est depuis longtemps échue et que selon le PIEP les conduites doivent être amorties sur 80 ans. M. le Président dit qu'on peut continuer à travailler comme ça, mais on dépense plusieurs milliers de francs par intervention, juste pour des réparations !

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des conduites d'eau potable à Villarvassaux pour un montant de CHF 400'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Pour le quartier de Malamoillie, comme il n'y a plus de question non plus, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des conduites d'eau potable pour le secteur de Malamoillie pour un montant de CHF 108'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Mise à jour et actualisation du système informatique de l'administration CHF 35'000.00

M. Pierre Justin Morard prend la parole et informe qu'au niveau de l'informatique, il y a 5 postes physiques installés pour environ 3 pleins temps. On a du matériel ancien et le système d'exploitation fonctionne avec Windows XP, système qui n'est plus soutenu ni mis à jour par Microsoft depuis 2014. Avec cette situation on commence à avoir des problèmes. On est membre de CommuNet, une association de communes qui centralise et gère l'informatique de plusieurs communes. Les données et fichiers sont actuellement sauvegardés à l'Etat de Fribourg. CommuNet a résilié le contrat qui la liait avec l'Etat de Fribourg et nous devons trouver une solution pour rapatrier les données. On doit au minimum installer un serveur à la Commune et gérer les copies de sécurité des données. Le montant prévu correspond à l'installation d'un serveur, au remplacement des PC actuels et au transfert des données de l'Etat de Fribourg à la Commune. On a demandé et reçu trois offres. Le but est de mettre en place une solution simple et fonctionnelle qui nous permette de garantir la sécurité des données.

Mme Karine Rusterholz demande s'il y a pas de licences de programmes prévues. M. Morard répond que les applications métiers sont des applications avec des licences annuelles qui représente un montant de CHF 10 à 12'000.00 par année, cela correspond à la mise à jour des applications et le support (lorsqu'on appelle en cas de problème). Ce montant figure déjà dans les comptes de fonctionnement de la Commune. Dans les CHF 35'000.00 il n'y a pas tous les coûts annuels reportés.

M. Ivano Giancola dit qu'à partir de l'année prochaine, il y aura une nouvelle méthode pour l'analyse des plans pour les mises à l'enquête de certaines communes et demande si ça sera prévu chez nous. M. le Président répond que ça sera obligatoire mais qu'on n'a pas encore reçu le système qui dépend de l'Etat de Fribourg.

M. Pierre-Alain Tercier demande si l'emplacement du serveur sera sécurisé et climatisé. M. Morard répond par l'affirmative pour la sécurisation du serveur, avec une copie en plus vers un hébergeur externe.

M. Séverin Haymoz demande si on fait les sauvegardes aussi sur papier. **M. Morard** dit que certains documents doivent être conservés sous format papier, en revanche au niveau de l'informatique on aura des données mémorisées au niveau informatique et papier, mais tout ne peut pas être imprimé, comme les mails par exemple.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la mise à jour et actualisation du système informatique de l'administration communale pour un montant de CHF 35'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Epuration – mise en séparatif

Quartier Le Pavillon, Secteur Avry-devant-Pont CHF 165'000.00

Quartier Vers la Maison, Secteur Avry-devant-Pont CHF 185'000.00

M. Daniel Savary présente les deux étapes supplémentaires pour la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux, selon le PGEE qui nous donne les étapes à suivre. En 2017, on a terminé la mise en séparatif du secteur En Redon et la suite est de faire le quartier du Pavillon où une récupération des eaux des habitations par gravité jusqu'à une station de pompage est prévue. Ensuite les eaux usées seront remontées jusqu'en Redon. Le but de ces assainissements est d'éviter qu'il y ait des afflux d'eaux claires dans les canalisations d'eaux usées et qu'elles surchargent la STEP de Vuippens.

La deuxième étape est de mettre en séparatif le secteur Vers la Maison à Avry-devant-Pont. Cette étape était déjà qualifiée d'urgente en 2009. Le but est de doubler une conduite existante. La première canaliser les eaux claires au ruisseau vers le bureau communal et l'autre sera une canalisation d'eaux usées. A savoir encore qu'un important investissement, à faire ces prochaines années pour mettre en conformité la Commune, sera la mise en séparatif du secteur allant de En Charmont jusqu'au Vignier. Ceci se fera en plusieurs phases.

M. Marcel Sottas demande si les montants pour l'épuration peuvent être financés par les réserves qui ont été créées pour l'épuration. **M. Savary** confirme.

M. Antoine Gremaud demande si la réserve suffira pour les futurs travaux. **M. Savary** répond que comme on va procéder par étape, de manière à correspondre à la réserve. L'ensemble des travaux a été chiffré et planifié, mais on parle d'investissements sur 5 à 10 ans.

M. Chris Gabriel demande si on arrive au bout des mises en séparatif ou s'il reste encore des secteurs. **M. Savary** dit qu'après les deux étapes proposées ce soir, il restera le gros projet de Charmont jusqu'au Vignier. Ce tracé implique plusieurs difficultés, notamment le passage sur l'autoroute, donc des travaux planifiés sur plusieurs années. **M. Savary** n'a pas tout le PGEE en tête, mais là il a cité les principaux travaux.

M. le Président ajoute que la Commune termine des travaux pour être uniforme sur tout le territoire communal depuis la fusion et ajoute que le Secteur d'Avry avait un peu plus de retard pour les mises en séparatif. Il en vient à la prise de décision du premier sujet et demande aux personnes qui acceptent la mise en séparatif du quartier « Le Pavillon » pour un montant de CHF 165'000.00 ainsi que son financement par prélèvement sur la réserve de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. le Président enchaîne avec le point suivant et demande aux personnes qui acceptent la mise en séparatif du quartier « Vers la Maison » pour un montant de CHF 185'000.00 ainsi que son financement par prélèvement sur la réserve de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Edilité Le Bry – création d'une place de lavage CHF 50'000.00

M. Daniel Savary explique qu'actuellement le lavage des véhicules se fait sur une place non conforme, selon une visite du Service de l'environnement. Une interdiction de laver les véhicules pourrait tomber du jour au lendemain. A l'écran sont affichées les mesures nécessaires, soit : un décanteur, un séparateur d'hydrocarbure, une chambre de contrôle, le tout allant à la STEP. La création de ces canalisations représente environ CHF 23 à 24'000.00, ensuite il faut amener de l'eau pour CHF 3 à 4'000.00 et puis il faut couvrir cette place, car les places de plus de 20 m² doivent être couvertes, ce qui coûte environ CHF 20'000.00. **M. Savary** dit que la Commune cherche aussi d'autres solutions, afin d'éviter une interdiction pure et simple de lavage des véhicules édilitaires.

M. le Président ajoute qu'on pourrait effectivement aller à la station de lavage du garage du Lac à Avry, mais ceci ne serait pas très correct avec les dépôts et résidus qui resteraient sur place. Dans les autres solutions, il explique que des entreprises ont été abordées pour savoir si elles seraient intéressées à installer une station de lavage publique à l'entrée de la déchetterie, à côté de la halle Schafer. Pour l'instant on a un refus et on attend d'autres réponses, mais c'est clair que si l'on ne trouve pas d'autre solution, cet investissement sera obligatoire. Il précise encore que, telle que présentée, la station de lavage serait réservée à l'édilité et pas publique.

M. Séverin Haymoz demande combien de véhicules possède la Commune. M. le Président cite les deux véhicules de l'édilité, un petit tracteur, les saleuses plus les saleuses des déneigeurs et les véhicules des pompiers. M. Haymoz dit que ce n'est pas le sel qui va polluer et trouve que le ratio entre nos véhicules et l'investissement qui est en fait une séparation très simple est un peu cher et pense que les garages privés sont sûrement contents s'ils peuvent gagner quelques sous avec leurs installations. M. Savary dit que le problème est que les véhicules sont souvent très sales et qu'on se voit mal d'aller encrasser les installations des autres. Là, c'est un investissement le plus simple possible pour créer une station minimale mais conforme afin d'éviter que les hydrocarbures passent dans l'épuration.

M. Alexandre Mathys précise que lorsqu'ils font du béton, ils n'ont pas de place pour laver les outils et ils ne veulent pas chaque fois déplacer leur matériel jusqu'au garage. Il dit que ce n'est pas que pour les véhicules, mais aussi pour le matériel ou pour laver les poubelles du bord du lac, en été.

M. Marcel Schmutz dit qu'alors on peut revendre le karcher. Il explique que Philippe Schafer a dû poser une installation pour le traitement de l'eau. M. le Président lui dit qu'il ne faut pas tout mélanger, que dans la pompe qui a été votée tout à l'heure il n'y a que de l'eau et pas de produits et que c'est de l'eau chaude. M. Savary confirme que ça sera un lavage simple à l'eau froide, sans système de traitement de l'eau.

M. Steve Rime dit que si l'entreprise Schafer est déjà équipée pour laver les camions, pourquoi ne pas voir avec eux. M. Savary dit que cela fait partie d'une des solutions, mais l'investissement est prévu et ne sera pas forcément utilisé.

M. Chris Gabriel demande si ce n'est pas prématuré, vu qu'on est déjà hors la loi, pourquoi ne pas continuer encore une année en trouvant peut-être une solution entre deux avec le garage du Lac ou chez Schafer. M. Savary espère que le Service de l'environnement soit aussi indulgent, car actuellement on peut vraiment nous interdire cela du jour au lendemain et, sans le financement, on se retrouve sans solution.

M. le Président demande s'il y a encore des questions et comme il n'y en a pas il demande aux personnes qui acceptent la création d'une place de lavage pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 12 refus et 6 abstentions

M. le Président prend note du message et promet que le Conseil approfondira les solutions avant de passer à cette réalisation. Un retour d'information pourra certainement être fait lors de la prochaine assemblée du printemps.

- Déchetterie Le Bry – remplacement de la clôture CHF 18'000.00

M. Daniel Savary explique que comme le montre la photo, on voit que la clôture est très abîmée. Elle est située derrière le gros tas de branches qui, à force de s'appuyer, a fait plier les poteaux. Le but est de trouver une solution durable afin de pouvoir utiliser au mieux cette place pour l'entreposage des branchages. L'idée est d'employer du bois de la corporation forestière, de faire quelque chose de solide et de durable avec des « DIN » qui seront plantés dans le terrain et des traverses en bois pour tenir la charge du tas de branches.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le remplacement de la clôture de la déchetterie du Bry pour un montant de CHF 18'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

- Ordures ménagères – création d'un point de collecte à Gumefens CHF 20'000.00

M. Daniel Savary explique que la problématique sur Gumefens, à savoir des containers répartis sur divers emplacements, dont certains privés. Souvent les containers sont pleins, ils débordent et les sacs sont éventrés par des animaux. Etant donné que la Commune ne dispose pas de terrains communaux qui se prêtent à la pose de containers, l'idée est de changer la manière de collecter les ordures. Pour l'entreprise actuelle qui fait notre collecte, les camions sont équipés pour le ramassage des deux façons, soit pour des containers ou des moloks. Le système de récupération des moloks est plus rapide et propre. Des renseignements ont été pris auprès des

communes voisines qui utilisent les moloks, les retours sont très positifs. L'endroit le plus approprié pour les poser, et qui appartient à la Commune, est la sortie de la route du Gibloux. Le Service de la mobilité a été approché, lequel nous a autorisé à utiliser cette partie de la route. On ne peut pas aller dans le champ, car c'est une zone agricole. La place pour le stationnement sera avant et après les moloks. C'est clair qu'il y aura un certain trafic près des moloks. Les riverains ont été abordés et ont donné leur accord. Les moloks vont remplacer largement tous les containers situés sur Gumefens. Le secteur Villarvassaux va conserver ses containers pour l'instant.

M. le Président ajoute que les deux premiers moloks seront installés à Gumefens et suivant les résultats, ils pourraient être posés encore ailleurs, notamment pour remplacer les containers d'Avry ou encore à proximité de la déchetterie au Bry.

M. Marcel Fragnière demande si deux moloks vont compenser les 12 containers actuels et si avec les futures constructions ils suffiront. M. Savary dit qu'on a une marge, mais que si vraiment on pourrait en poser un supplémentaire sur le haut du village. M. le Président répond que si ça ne suffit pas, on peut augmenter la cadence de ramassage. M. Fragnière demande encore si au niveau de la sécurité en hiver on a prévu quelque chose, car avec la neige on ne pourra peut-être pas se parquer devant et derrière. M. Savary répond qu'il faudra dégager la place correctement et dit qu'une glissière de sécurité sera installée.

M. Chris Gabriel demande s'il y aura aussi des moloks pour le carton et le papier. M. le Président répond que non, pas pour l'instant.

M. Ivano Giancola demande si on va passer au lecteur de carte avec un compresseur des ordures. M. le Président dit que cela n'a pas été examiné pour l'instant, car les sacs rouges actuels sont valables de Pont-en-Ogoz jusqu'à Riaz, grâce à une entente inter-communale avec un système de répartition des taxes et des charges.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la création d'un point de collecte à Gumefens pour un montant de CHF 20'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Assainissement de l'éclairage public - 2^{ème} étape CHF 100'000.00

M. Yvan Maillard prend la parole et rappelle que la première phase avait été proposée pour une réalisation cette année et la démarche d'économie d'énergie continue. Comme on a pu le lire dans la presse, le but du canton est d'assainir les éclairages publics pour réaliser des économies d'énergie. Il dit que les travaux de la première phase n'ont pas pu débuter au mois de décembre comme prévu. Ils ont été volontairement retardés pour pouvoir bénéficier des dernières technologies LED afin d'obtenir une meilleure efficacité lumineuse, donc encore des économies d'énergie. Les plans des différents secteurs sont affichés. En rouge sont les luminaires qui seront changés dans la première étape. Sur le secteur du Bry, il s'agit surtout des grandes puissances : ceux qui sont à l'entrée, côté Avry, soit des luminaires avec un mât de 10 mètres et ceux au niveau des passages piétons. Il n'y aura pas vraiment de deuxième étape sur Le Bry, car pour les lanternes il faudra faire une autre réflexion afin de savoir si on veut et comment on veut les assainir, donc ils feront partie d'une éventuelle troisième étape. Sur le secteur d'Avry, la deuxième étape sera de changer des sources de 70 à 100 W sodium. A Gumefens, d'abord le centre du village, puis les quartiers résidentiels.

Mme Karine Rusterholz demande si on va obtenir une subvention du Groupe E. M. Maillard répond que oui, pour la 1^{ère} étape déjà prévue. Pour la deuxième, la Confédération a remis en route une nouvelle possibilité de subvention. Par contre, avec des conditions plus drastiques comme par exemple au lieu d'un 50% d'énergie il faudra 60%. Le but est d'essayer d'aller dans le sens de pouvoir obtenir les subventions. Dans certains quartiers il faudra peut-être installer des détecteurs sur les mats pour optimiser l'éclairage seulement quand c'est nécessaire, ce matériel nécessitera sûrement un investissement un peu plus conséquent.

M. Louis Gremaud demande si ce n'est pas prévu sur tout le réseau que cela baisse durant certaines heures de la nuit. M. Maillard répond que oui : tout le réseau va baisser avec des programmations de réduction. Dans certains quartiers on ira même plus loin dans la diminution, par-contre sur les grands axes cela ne sera pas possible.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la deuxième étape de l'assainissement de l'éclairage public pour un montant de CHF 100'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Gîte d'Avry-devant-Pont – rénovation et réhabilitation CHF 150'000.00

M. le Président explique que cette gîte n'est plus affectée à l'agriculture, le bâtiment a été sorti du bail à ferme agricole. Sur les photos on peut voir qu'il y a surtout la charpente qui a souffert, le mur arrière est complètement sous terre. Il n'est pas étanche. Plutôt que de laisser ce bâtiment en l'état, l'idée est de le remettre à niveau, surtout assainir les murs, refaire la charpente, faire une salle au 1^{er} étage, laquelle sera brute et pourrait être louée pour des anniversaires ou autre par les citoyens. Il y a peu de places de parc, on essaierait de dégager de l'espace pour en créer une ou deux, pour le reste les places devraient se faire avant la forêt, plus loin. Le but est de remettre en valeur ce bâtiment afin de pouvoir le louer.

M. René Bifrare demande s'il y a de l'électricité. **M. le Président** répond par la négative, mais la ligne électrique n'est pas très loin. Ceci n'est pas prévu au budget actuel.

M. Séverin Haymoz dit que s'il n'a plus d'affectation agricole, est-ce que pour l'épuration il faudra tirer des conduites, ce qui coûterait assez cher pour mettre en séparatif. **M. le Président** répond qu'il y a une fosse et qu'elle pourra continuer à fonctionner avec un contrat pour la vider.

M. Jean-Luc Husser demande si elle sera mise à la disposition des citoyens. **M. le Président** répond que c'est le but pour la refaire.

M. Richard Fragnière demande si une écurie sera quand même prévue pour rentrer le bétail. **M. le Président** répond qu'aujourd'hui l'écurie est existante au rez, mais comme le mur arrière, contre la terre, doit être assainie, l'idée est de laisser brut le dessous et de faire une salle à l'étage, là où il y avait le foin. Au besoin l'écurie pourrait toujours être utilisée comme telle.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la rénovation et réhabilitation de la gîte d'Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 150'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 8 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2018

M. le Président dit qu'on va pouvoir passer à l'approbation en bloc des budgets de fonctionnement et d'investissement et demande si la Commission financière souhaite apporter un complément. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a plus de question, les deux budgets sont passés au vote et les personnes qui les acceptent sont priées de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président redonne la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour nous parler de l'état de la situation de la consommation d'eau potable. Des tableaux sont affichés pour montrer la provenance de l'eau en 2016 et en 2017. Cette année, on a eu moins de pluie et on voit qu'on a dû plus pomper depuis l'ACAPE. Sur les graphiques suivants on voit la répartition des sources en pourcentage. Il n'y a pas de question.

M. le Président présente les graphiques sur la population, on voit qu'elle augmente, mais les charges liées augmentent encore plus. Si on prend les charges liées par habitant, on voit le coût supplémentaire par personne, soit plus de CHF 1'800.00 par année.

Dernière information, pour les fêtes il n'y a pas de changement pour les horaires de la déchetterie et le bureau communal sera fermé jusqu'au 8 janvier 2018.

Point 6

Divers

M. Jacques Limat prend la parole en son nom et de sa femme et adresse ses sincères remerciements à l'exécutif pour la distribution gracieuse de la revue Génération plus pour les aînés, pour l'entretien des sentiers pédestres, pour la restauration des bancs, pour la rénovation des routes communales et pour le sourire et l'entregent des employés communaux, c'est-à-dire l'administration, l'édilité et la déchetterie. L'assemblée applaudit.

Mme Bernadette Bernet dit que l'immeuble communal d'Avry-devant-Pont ne bénéficie plus des subventions, ce qui doit occasionner des hausses de loyer et demande si l'augmentation est supportable pour les familles et si la Commune fait un geste pour aider ces familles. M. le Président explique qu'effectivement les subventions qui étaient d'abord fédérales, cantonales et communales tombent après 25 ans. Les loyers avaient été fixés de manière initiale avec l'Office du logement et la subvention n'était accordée qu'aux personnes ayant un faible revenu. Pour diminuer cette augmentation de loyer, la Commune a accordé à tous les locataires une diminution des loyers de 10 %.

M. Louis Gremaud demande s'il n'est pas possible de créer un fond, comme le font les grandes villes avec des sociétés qui mettent un capital à disposition, pour avoir des logements abordables afin de garder des gens et des familles qui ne peuvent peut-être pas payer un appartement trop cher mais veulent rester sur la région. M. le Président répond qu'on peut faire tout ce que l'on veut, mais à savoir que les familles qui ont vraiment de la peine peuvent s'adresser au Service social de la Gruyère. La Commune reçoit d'ailleurs toutes les semaines des décisions sur des aides octroyées.

Mme Ludmila Muschietti dit qu'il y a trois ans elle avait demandé pour que les transports publics viennent au village et on lui avait répondu que ce n'était pas possible car il y avait un tilleul. Le tilleul n'étant plus là est-ce possible à présent ? M. le Président dit que les TPF sont venus faire un essai et la création d'un arrêt serait possible. Le Conseil communal doit encore prendre position, mais il s'agirait plutôt de bus pour un soutien scolaire avec un trajet du matin et de l'après-midi.

Mme Ludmila Muschietti demande qu'un trottoir soit fait pour pouvoir faire un circuit à pied aussi le long de la route cantonale, car c'est dangereux. Il faut faire un cheminement sécurisé. M. le Président dit qu'on prend note.

M. Félix Morard demande si on des précisions quant à notre bureau postal. M. le Président dit qu'il est voué à être fermé. Le Conseil communal s'est opposé à cette fermeture, mais la Poste n'a pas trouvé de commerce pour une agence postale. La poste a rendu une décision à laquelle la Commune a fait recours ; il y a un temps minimum qui doit être imparti pour que les gens puissent se rendre dans un autre bureau de poste et celui-ci ne semble pas respecté à notre sens. Pas encore de réponse sur le recours.

M. Marcel Schmutz demande ce qu'est devenu le Mowag, quel prix il a été vendu et où il est, car il a des pièces en réserve. M. le Président répond qu'il a été vendu CHF 2'200.00 à Genève pour être utilisé comme Food truck. M. Schmutz demande l'adresse pour téléphoner. M. le Président dit qu'il faut passer par l'administration.

M. Marcel Sottas demande si on a des informations de plus pour la centrale de chauffe d'Avry et éventuellement de Gumefens. M. le Président dit qu'on n'a pas encore grand-chose à communiquer de plus que le résumé contenu dans le billet du Syndic du dernier journal communal. Rien n'est encore signé. On va remplacer la centrale de chauffe d'Avry par un système extérieur qui sera vraisemblablement un chauffage à pellets. Il pourrait y avoir deux ou trois chaudières qui se situeraient à la déchetterie d'Avry, avec un raccordement simultané de La Cornache. L'entier de l'investissement est à la charge de la société qui reprend le chauffage. Des extensions sont possibles et prévues pour des bâtiments proches du Centre d'Avry et éventuellement jusqu'aux Planchettes. L'étude est encore en cours. Quant à la question du bois, depuis le 1^{er} janvier la Commune n'a plus la maîtrise de son bois par la fusion des corporations forestières. La Commune a toutefois contrôlé que l'entreprise qui fournirait les pellets à Guin peut prendre le bois de la corporation. Du coup, les plaquettes seraient transformées en pellets. Pour la centrale de chauffe de Gumefens, aucune décision n'a été prise pour l'instant.

M. Marcel Fragnière demande si des démarches ont été faites avec Frigaz. M. le Président répond que non, quand les conduites ont été posées à proximité, dont à Gumefens, on avait donné une information aux citoyens intéressés afin de s'inscrire auprès de Frigaz, mais la Commune n'a pas fait de démarches avec le gaz.

M. Marcel Fragnière dit aussi qu'il y a eu un souci avec le bus bleu de l'école, il a fallu lui mettre les chaînes et demande s'il sera bientôt changé, car c'est le plus vieux, et si ça ne serait pas bien de prendre un 4x4. M. le Président répond que les bus vieillissent et les nouveaux ont des limites de capacité. Le conseil s'interroge sur le système des transports.

M. Pierre Justin Morard ajoute que les bus coûtent relativement cher en entretien et qu'ils sont entretenus de manière maximale pour assurer la meilleure sécurité des enfants. Il est vrai qu'on doit penser au remplacement ou à une autre solution. M. le Président précise que jusqu'à la fin de cette année scolaire (juin 2018), les subventions de l'Etat sont maintenues, mais qu'elles tombent dès la rentrée prochaine, donc un surcoût d'environ CHF 100'000.00.

M. Antoine Gremaud dit avoir apprécié les marchés des producteurs de cette année et l'année précédente et aimerait faire valoir qu'il est du ressort de la Commune de promouvoir ce genre d'évènement et pas seulement de s'occuper du bétonnage et goudronnage. Il dit qu'on a pas mal de sociétés, on vit bien ici, mais il faut prendre toutes les occasions qu'on a pour stimuler ce genre de chose. Le groupe actuel qui organise le marché est en difficulté et il demande que le Conseil communal fasse le nécessaire pour que cela puisse fonctionner. M. le Président répond que la Commune a mis en place certaines choses, qui peut-être ne se voient pas. Comme il y a des commerces dans la Commune, on doit aussi faire attention à ne pas trop s'immiscer dans le privé et veiller à une égalité de traitement.

M. Pierre-Alain Tercier a une question concernant les poubelles à chien à Le Bry, car il y en a une à la Cité d'Ogoz et c'est tout. Il n'y en a pas dans le centre et demande la pose d'une poubelle supplémentaire sur la Côte. M. le Président en prend note et le nécessaire sera fait, bien que certains n'en veulent pas en face de chez eux.

M. Pierre-Alain Tercier demande aussi si on attend que le terrain glisse sur la route cantonale avant de bouger pour le chantier à l'Abranna. Il a constaté que du terrain est descendu jusqu'à la maison en dessous, chez les Bapst, la boue coule et il y a de l'eau. Les ouvriers travaillent dans des conditions déplorables et il ne voit rien bouger alors qu'il a déjà signalé le cas plusieurs fois. Ils construisent des choses qui n'ont pas été mises à l'enquête, la PAC n'est pas au bon endroit, un logement supplémentaire est fait. M. le Président répond que ce n'est pas parce qu'il ne voit rien bouger que rien ne se fait. Une visite de conformité a été faite la semaine passée, une demande de mise à l'enquête complémentaire a également été demandée. En termes de stabilité de terrain, la Commune n'a pas de responsabilité, des calculs de stabilité ont d'ailleurs été faits avant le chantier. A savoir que la Commune est là pour contrôler la conformité du bâtiment. Des aspects dommageables entre voisins sont du ressort de procédures privées et non communales. Il rappelle aussi que l'autorité qui a délivré le permis est la Préfecture. M. Tercier demande qu'on aille voir, car avec le gel, le dégel et la pluie, le terrain glisse, il y a même des photos qui circulent sur les réseaux sociaux avec le texte : « que fait le Conseil communal ». M. le Président dit que si la construction glisse en bas, ce n'est pas une responsabilité communale. Des démarches sont en cours.

M. René Bifrare dit que la Commune a abandonné la source Uldry et demande si ce n'est pas possible de la remettre en service, car un ingénieur avait proposé, avant la fusion, de poser un système d'UV pour que cette eau soit de nouveau consommable. M. Reynaud comprend la remarque, car cette source avait toujours beaucoup d'eau. Cette source est irrécupérable en raison de l'activité agricole au dessus et de la présence d'un paddock. Avec une zone de protection S1, tout de terrain du dessus devrait être condamné et plus exploité. Eventuellement elle pourrait être utilisée pour de l'eau industrielle. **M. Bernard Morard** dit que cette eau aurait dû être captée beaucoup plus haut, presque jusqu'à la forêt et là il n'y aurait pas de problème. M. Reynaud dit qu'à l'heure actuelle, avec les réseaux d'eau on a plutôt tendance à les régionaliser que d'aller vers un réseau uniquement communal. Faire un captage plus haut occasionne des coûts (peut-être deux millions), sans garantie d'avoir un résultat au bout.

M. le Président propose de clore cette assemblée, il remercie les citoyens et citoyennes de leur participation et adresse, au nom du Conseil communal, tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Il rappelle juste qu'il y aura l'opération coup de balai du nettoyage des rives du lac le 17 mars 2018 et que la Commune offre le repas de midi à la cabane des pêcheurs.

M. Michel Grivel intervient pour remercier notre Syndic pour tout le travail qu'il effectue pour la Commune et assure qu'il se donne vraiment à fond. L'assemblée applaudit.

L'Assemblée est levée à 22h30.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 12 février 2018.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare